



Municipalité des Cèdres

FORMULAIRE DÉPÔT DE GARANTIE DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES ET STATIONNEMENTS PRIVÉS PAR DES ENTREPRENEURS

- La somme du dépôt de garantie est de 500\$;
- Le dépôt doit être payé lors de la remise de la demande de permis;
- Le dépôt de garantie sera remis à l'entrepreneur sur demande, à condition que cette demande soit faite avant le 15 avril. Sinon, il sera automatiquement remboursé après le 30 août, lorsque l'entrepreneur aura cessé ses activités sur le territoire de la Municipalité;
- Le remboursement du dépôt de garantie se fera au demandeur inscrit sur le formulaire à moins d'indication contraire;
- Le remboursement se fera par chèque par envoi postal ou en personne en vous présentant à l'hôtel de ville, selon la préférence du demandeur.

INFORMATION REQUISE POUR REMBOURSEMENT DU DÉPÔT

Nom : _____

Même que le demandeur sur la demande de permis

Sinon spécifiez : _____

Remboursement avant le 15 avril

Remboursement après le 30 août

Recevoir chèque en personne

Recevoir chèque par la poste

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

www.ville.lescedres.qc.ca